

—Sur proposition de M. l'échevin Robillard, il est  
*Résolu*: De permettre à M. A. Robillard, locataire de l'étal à poisson dans le marché Saint-Jacques, de poser un auvent en toile en face de son étal, et qu'en conséquence il devra tenir le trottoir continuellement libre de toute obstruction en face de sesdits étaux.

—*Résolu*: De remettre à "The Lackawanna Coal Co." le dépôt de \$65 qu'elle a fait entre les mains du trésorier de la Ville, en garantie de l'exécution du contrat pour la fourniture du charbon devant être livré au département des Marchés, lequel contrat a été exécuté à la satisfaction de cette Commission.

—A la suggestion du surintendant, il est  
*Résolu*: Que les commis des différentes pesées suivantes: marché au foin, pesées Hochelaga et Papineau, reçoivent avis que le poids marqué sur le brancard de toute voiture, soit dorénavant estampé sur une des roues de chaque telle voiture.

—Soumise une soumission de MM. Charpentier & Chartrand, entrepreneurs, demandant \$95 pour la construction d'une remise en bois, devant servir à abriter un dévidoir avec boyaux en cas d'incendie au marché à bestiaux de l'Est.

*Résolu*: Que cette soumission soit acceptée aux prix et conditions spécifiés dans leurdite soumission.

*Ajournement*

A. LEBLANC,  
*Secrétaire.*

**COMMISSION SPECIALE AU SUJET DE LA FERMETURE DES MAGASINS A BONNE HEURE**

*Compte rendu de l'assemblée du 29 juin*

Sont présents: MM. les échevins Couture, L.-A. Lapointe, Nelson, Bastien, N. Lapointe, Paquin et Proulx.

Sur proposition de M. l'échevin Nelson, M. l'échevin Couture est à l'unanimité choisi pour agir comme président de cette commission.

—Il est

*Résolu*: De donner instruction au secrétaire de s'aboucher avec toutes les personnes et associations intéressées dans la question de la fermeture des magasins à bonne heure et de leur faire savoir que cette Commission entendra avec plaisir, à sa prochaine séance qui sera tenue le 12 juillet, les observations des délégués qui lui seront envoyés au sujet de la question de la fermeture des magasins à bonne heure.

—Il est aussi

*Résolu*: De donner instruction au secrétaire de transmettre aux membres de la Commission, ainsi qu'à tous les intéressés, une copie de la loi autorisant les villes à adopter un règlement pour la fermeture des magasins à bonne heure.

—*Résolu*: D'autoriser le secrétaire à publier un avis dans les journaux, invitant tous ceux qui sont intéressés dans la question de la fermeture des magasins à bonne heure, à se présenter devant la Commission à sa prochaine séance pour exposer leurs vues sur cette question.

*Ajournement.*

JULES CREPEAU,  
*Secrétaire.*

**COMMISSION DES FINANCES**

*Compte rendu de l'assemblée du 29 juin*

Sont présents: MM. les échevins Vallières, président, Sadler, Ekers, Payette, Lapointe et DeSerres.

1. M. l'échevin Bastien se présente devant la Commission et demande que soit nettement définie la position de M. G.-A. Normandin, relativement à la rédaction de contrats. Il prétend que M. Normandin a chargé des honoraires pour rédiger des actes entre la Ville et des entrepreneurs, ce qui n'était pas compris lorsque M. Normandin a été chargé de faire ce travail, et un débat s'ensuivant, cette question est renvoyée au secrétaire de la Commission pour en avoir un rapport sur la position exacte qu'occupe M. Normandin relativement à la rédaction desdits actes.

2. M. Ethier, avocat conjoint de la Ville, se présente devant la Commission et soumet un contrat de vente de M. A.-E. Vipond lequel, s'il était approuvé par la Commission, ferait disparaître le malentendu qui existe entre ledit M. Vipond et la Ville, au sujet du lopin de terrain qui se trouve en arrière de la propriété du Grand Tronc, quartier Sainte-Anne.

*Résolu*: Que soit approuvé ledit contrat, et qu'un rapport soit présenté au Conseil, recommandant que Son Honneur le maire et le greffier de la Ville soient autorisés à le signer au nom de la Ville.

—On motion of Ald. Robillard, it was  
*Resolved*: To allow Mr. A. Robillard, lessee of the fish stall in St. James market, to put up an awning in front of the same, and that he must always keep the sidewalk free from all encumbrance opposite said stall.

—*Resolved*: That the Lackawanna Coal Company be refunded its deposit of \$65 made into the City Treasury as a guarantee for the fulfillment of its contract for supplying coal to the market department, the same having been fulfilled to the satisfaction of this Committee.

At the suggestion of the superintendent, it was  
*Resolved*: That the clerks of the different City scales, to wit: at the hay market, Hochelaga and Papineau scales, be notified that the weight marked upon the shaft of any vehicle, be also stamped upon one of the wheels of such vehicle.

—Submitted a tender from Messrs. Charpentier & Chartrand, contractors, asking \$95 for constructing a wooden fire at the Eastern cattle market.

*Resolved*: That said tender be accepted under the terms and conditions mentioned therein.

*Adjourned.*

A. LEBLANC,  
*Secretary.*

**SPECIAL COMMITTEE IN CONNECTION WITH THE EARLY CLOSING OF STORES**

*Report of Meeting, held the 29th of June.*

Present: Ald. Couture, L. A. Lapointe, Nelson, Bastien, N. Lapointe, Paquin and Proulx.

—On motion of Ald. Nelson, Ald. Couture was unanimously chosen as chairman of this Committee.

—It was

*Resolved*: To request the secretary to confer with all persons and associations interested in the question of the early closing of stores, and to inform all such that this Committee will be pleased to hear, upon this subject, at its next meeting to be held the 12th of July, the remarks of the delegates to be sent before it.

—It was also

*Resolved*: To request the secretary to forward, to the members of this Committee, and to all parties interested, a copy of the law authorizing cities to adopt a by-law for the early closing of stores.

—*Resolved*: To authorize the secretary to publish a notice in the newspapers, inviting all those concerned in this question to come before the Committee at its next meeting, to express their views upon the same.

*Adjourned.*

JULES CREPEAU,  
*Secretary.*

**FINANCE COMMITTEE**

*Report of Meeting, held the 29th of June.*

Present: Ald. Vallières chairman, Sadler, Ekers, Payette, Lapointe and DeSerres.

1. Ald. Bastien appeared before the Committee to ask that the position of Mr. J. A. Normandin, concerning the preparation of deeds be clearly defined. Ald. Bastien contended that Mr. Normandin charged a fee for preparing deeds between the City and contractors which was not understood when Mr. Normandin was entrusted with this work, and a debate arising, the question was referred to the secretary of the Committee for a report as to the exact position of Mr. Normandin in connection with the preparation of said deeds.

2. Mr. Ethier, joint City Attorney, appeared before the Committee and submitted a deed of sale from A. E. Vipond which, if sanctioned by the Committee would settle the misunderstanding between the said Mr. Vipond and the City, concerning the lot of land in rear of the G. T. Ry. Co.'s property, St. Ann's ward.

*Resolved*: That the same be approved of and that a report be made to Council recommending that His Worship the Mayor and the City Clerk be authorized to concur in the same on behalf of the City.